



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL

FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 783 - ÉDITION DU 09 OCTOBRE 2026

COMMISSIONS

- Non-utilisation de la FMI
- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Statuts & règlements
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Comité de Direction



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

REUNION DU 05 OCTOBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.



CHAMPIONNAT

U15 D1 / Unique / Unique

Journée du 03 OCTOBRE 2026

Sarcelles Aas 3	Entente Ssg 1	Sarcelles Aas 3 responsable
-----------------	---------------	------------------------------------

Sarcelles Aas 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U15 D2 / Unique / Poule B

Journée du 03 OCTOBRE 2026

Ajed 2	Bezons U. Sec. Om. 1	Bezons U. Sec. Om. 1 responsable
--------	----------------------	---

Bezons U. Sec. Om. 1: **AVERTISSEMENT**

Motif : Le club de Bezons U. Sec. Om. 1 n'avait pas de code.

Seniors Départemental 1 / Unique / Unique

Journée du 04 OCTOBRE 2026

F.C. Villiers Le Bel 2	Bezons U. Sec. Om. 1	F.C. Villiers Le Bel 2 responsable
------------------------	----------------------	---

F.C. Villiers Le Bel 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule D

Journée du 04 OCTOBRE 2026

Pierrelaye Fc 3	Gonesse Rc 4	Pierrelaye Fc 3 responsable
-----------------	--------------	------------------------------------

Pierrelaye Fc 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Championnat Du dimanche Matin D1 / Unique / Unique

Journée du 04 OCTOBRE 2026

Montmorency Fc 5	Jouy Le Moutier F.C. 5	Montmorency Fc 5 responsable
------------------	------------------------	-------------------------------------

Montmorency Fc 5: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Cratérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule B
Journée du 04 OCTOBRE 2026

Champagne 95 Sfc 40	Ecouen Fc 41	Champagne 95 Sfc 40 responsable
---------------------	--------------	--

Champagne 95 Sfc 40: Avertissement

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Cratérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule C
Journée du 04 OCTOBRE 2026

Eragny Fc 41	Magny En Vexin Fc 40	Eragny Fc 41 responsable
--------------	----------------------	---------------------------------

Eragny Fc 41: Avertissement

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule A
Journée du 04 OCTOBRE 2026

Ermont A.S. 22	Cergy Pontoise Fc 24	Ermont A.S. 22 responsable
----------------	----------------------	-----------------------------------

Cergy Pontoise Fc 24: Avertissement

Motif : Le club de Cergy Pontoise Fc 24 n'avait pas de code.

Anciens D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 04 OCTOBRE 2026

Piscop Moisselles As 31	Bezons U. Sec. Om. 31	Piscop Moisselles As 31 responsable
-------------------------	-----------------------	--

Piscop Moisselles As 31: Avertissement

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule B
Journée du 04 OCTOBRE 2026

Garges Gonesse Fcm 22	Domont F.C. 21	Garges Gonesse Fcm 22 responsable
-----------------------	----------------	--

Garges Gonesse Fcm 22: Avertissement

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

6 OCTOBRE 2026

Présents : Mmes Sylvestre – M. Péziere - Cogkul – Podan-Mavounzy (Président)

Assistent : M. Le Rigoleur - Macina (comité)

Excusée : Mme Baudry

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

MERY MERIEL FC 580487 : Mail du 01-10-26

U18 D2 Poule B

Match n° 79019827 du 01/11/2026

OSNY FC 2 / FC MERY MERIEL

Demande de dérogation.

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande.

- Motif non recevable.
- Application de l'article 20.3 du RS du DVOF : La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

DOMONT 513926 : Mail du 05-10-26

Demande pour engagement équipe.

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande car toutes les poules de la division 5 sont complètes

GARGES LES GONESSE 522695 : Mail du 29-09-26

Demande pour engagement équipe.

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande car la division 4 est complète

MONTMORENCY 546116 : Mail du 01-10-26

Arrêté municipal

Manquent : Catégories, Poules et N° de Matches

Report sans date.

La Commission fixera la date ultérieurement.

Amende 50€

PARMAIN AC 530273 : mail du 04-10-2026

En application de l'article 20.2.3 du RS du DVOF, la commission décide match à rejouer le 15/11/2026

SENIORS D4 Poule B

Match n° 56532820 du 04/10/2026

PARMAIN AC 1 / VEXIN AS 1

INVERSION DE RENCONTRES

MONTIGNY FC 561118

ANCIENS

D2 Poule A

Match n° 78945734 du 24-01-2027

MONTIGNY FC 95 1 / MERY MERIEL FC 2

[Inversion de rencontre](#)

Nouvelle installation: MERY MERIEL

Accord de la COC

REPORTS DE MATCHS



U18

GARGES LES GONESSE FCM

U18 D2 Poule unique

Match n° 79017135 du 11-10-2026

ARGENTEUIL FC / GARGES LES GONESSE FCM

Match reporté à une date ultérieure

ANCIENS

MENUCOURT AS

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 78945727 du 11-10-2026

MENUCOURT AS 32 / BEAUCHAMP AS 31

Nouvelle date : 08/11/2026

Motif : plusieurs matchs à domicile

Accord de la COC

MATCHS A REJOUER

SENIORS

PARMAIN AC

SENIORS D4 Poule B

Match n° 56532820 du 04/10/2026

PARMAIN AC 1 / VEXIN AS 1

A rejouer le 15/11/2026

1er FORFAIT AVEC AMENDE

MONTIGNY FC

ANCIENS D4 Poule A

Match n° 79610486 du 04-10-2026

ARGENTEUIL RC 32 / MONTIGNY FC 95 32

ARGENTEUIL RC 32 5 buts 3 pts

MONTIGNY FC 95 32 0 but -1 pt

MONTIGNY FC Amende 30€

PARMAIN AC

SENIORS D4 Poule D

Match n° 78941813 du 04-10-2026

VEXIN AS 2 / PARMAIN AC 2

VEXIN AS 2 5 buts 3 pts

PARMAIN AC 2 0 but -1 pt

PARMAIN AC 2 Amende 30€

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

CHAMPAGNE SFC

U15 D2 Poule A

Match n° 56554013 du 03-10-2026

CHAMPAGNE SFC 1 / St BRICE FC 1

St BRICE FC 1 5 buts 3 pts

CHAMPAGNE SFC 1 0 but -1 pt

CHAMPAGNE SFC 1 Amende 35€

MARCOUVILLE CITY

U15 D2 Poule B

Match n° 79551042 du 03-10-2026

MARCOUVILLE CITY CP 1 / EAUBONNE FC 1

EAUBONNE FC 1 5 buts 3 pts

MARCOUVILLE CITY CP 1 0 but -1 pt

MARCOUVILLE CITY CP 1 Amende 35€

FORFAIT GENERAL

GAFEPB

Anciens D3 Poule A

Amende 110€

MAGNY EN VEXIN

U18 D3 Poule B

Amende 110€

BELLOY St MARTIN

SENIORS D4 Poule A

Amende 110€

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CHAMPAGNE 95 SFC

Critérium +55 ans

Match n° 78983335 du 04-10-2026

CHAMPAGNE 95 SFC 40 / ECOUEN FC 41

MONTMORENCY FC

CDM D1

Match n° 78982553 du 04-10-2026

MONTMORENCY FC 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5

PISCOP MOISELLES AS

ANCIENS D4

Match n° 7610488 du 04-10-2026

PISCOP MOISELLES AS 31 / BEZONS USO 31

OSNY FC

Critérium +55 ans Poule A

Match n° 78983242 du 04-10-2026

OSNY FC 40 / ENT THILLAY ROISSY



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

CHAMPAGNE SFC

Critérium +55 ans Poule B

Match n° 78983335 du 04-10-2026

CHAMPAGNE SFC 40 / ECOUEN FC 41

ERAGNY FC

Critérium +55 ans Poule C

Match n° 78984065 du 04-10-2026

ERAGNY FC 41 / MAGNY EN VEXIN FC 40

ERMONT AS

U16 D3 Poule A

Match n° 79031806 du 04-10-2026

ERMONT FC 22 / CERGY PONTOISE FC 24

GARGES LES GONESSE FCM

U16 D4 Poule B

Match n° 79665502 du 04-10-2026

GARGES LES GONESSE FCM 22 / DOMONT FC 21

FOSSES FU

U16 D4 Poule B

Match n° 79665505 du 03-10-2026

FOSSES FU 22 / AJED 22

ERAGNY FC

U15 D2 Poule B

Match n° 79551046 du 03-10-2026

ERAGNY FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

SARCELLES AAS

U15 D1

Match n° 55732977 du 03-10-2026

SARCELLES AAS 3 / ENT SSG 1

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

VILLIERS LE BEL FC

SENIORS D3 Poule B

Match n° 78928248 du 22/09/2026

VILLIERS LE BEL FC 3 / SAM 2

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

GARGES LES GONESSE FCM

U14 D3 Poule B

Match n° 56034606 du 26-09-20206

GARGES LES GONESSE FCM 2 / HERBLAY ES
Manquent : Catégorie et noms des équipes
GARGES LES GONESSE FCM **Amende 10€**

Prochaine réunion : le 13 octobre à 14 heures



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 05 Octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID et Mme BOUAZI –

Excusé : ESCOIGNARD (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

1. PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS

FOOT à 8 - Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le 19 octobre 2026, soit quinze jours avant le début des championnats (**séniors F à 8** le 28/09/26)

2. BRASSAGE U15F A 8

Cette saison, des plateaux de brassage sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour la catégorie U15F à 8.

Durant la période comprise entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans cette catégorie, y compris s'ils n'ont pas participé aux tours de brassage.

Les dates de brassage communiquées sont les suivantes :

- 26 septembre
- 3 octobre 2026
- 10 octobre 2026.





FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

La commission ne peut pas VALIDÉE la demande d'horaire pour les U15F à 8 pour jouer à 13h30, c'est en dehors des créneaux officiels. Pour jouer à cette heure-ci il vous faudra demander l'accord de votre adversaire à chaque rencontre à domicile

BEAUCHAMPS AS

Mail du 24/09/26

La commission a validé votre inscription séniors foot à 8.

Première journée le 09/10/26

HERBLAY ES

Mail du 26/09/26

La commission prend note de la réception de la feuille de rencontre U15F et du résultat du tour de brassage

La COC rappelle l'obligation de la FMI

GONESSE RC

Mail du 28/09/2026

Nous prenons note de votre demande d'intégrer le critérium U15F et SENIOR F à 8.

Actuelle la commission ne peut donner son accord, vous n'avez pas le nombre de licence minima (6 actuellement)

AJED

Mail du 29/09/2026

Nous prenons note votre demande d'intégrer le critérium séniors F à 8

Actuelle la commission ne peut donner son accord, vous n'avez pas le nombre de licence minima (6 actuellement)

MONTMAGNY FC

Mail du 29/09/2026

Nous prenons note votre demande d'intégrer le critérium U15F à 8

La commission prendra en compte votre inscription à réception du formulaire hors période sur site du DVOF

COSMO TAVERNY

Mail du 02/10/2026

Nous comprenons les désagréments pour les clubs et nous en excusons au nom du DVOF

La rencontre ne sera pas reportée, le responsable féminin de votre club, nous avait prévenu en amont à la suite de la diffusion des rencontres.



U15F - INSCRIPTIONS

Les clubs **REFUSÉS** sont en attentes de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours REFUSÉS ou les clubs souhaitant intégrer pourrons toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invité à se positionner pour la phase 2.

U15F à 8	
CLUBS	
AJED 1	REFUSÉE
BELLOY ST MARTIN ACS 1	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ECOUEN FC 1	REFUSÉE
ERMONT ASM 2	VALIDÉE
FOSSÉS FU 1	VALIDÉE
FRETTOISE ES	VALIDÉE
GONESSE RC 1	VALIDÉE
GOUSSAINVILLE FC 2	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE
JOUY LE MOUTIERS FC 1	VALIDÉE
MARCOUVILLE CITY CP 1	EN ATTENTE
ST OUEN L'AUMONE AS 2	VALIDÉE
TAVERNY COSMO 1	VALIDÉE
VIARMES ASNIERES OL 1	VALIDÉE
VILLIERS LE BEL AFF 2	REFUSÉE

U18F - INSCRIPTIONS

Les clubs **REFUSÉS** sont en attentes de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours REFUSÉS ou les clubs souhaitant intégrer pourrons toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invité à se positionner pour la phase 2.

U18F à 8	
CLUBS	
GOUSSAINVILLE FC 1	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ERAGNY FC 1	REFUSÉE
VILLIERS LE BEL AFF 1	VALIDÉE
ECOUEN FC 1	REFUSÉE



CALENDRIER SENIORS F à 8

La commission a donné les calendriers Séniors F à 8 au Secrétariat pour diffusion.

1ère rencontre le 09/10/26

SENIORS F

1 groupe de 8 équipes

Voir règlement

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- EBM 1 – nombre de licence insuffisant
- AJED 1– nombre de licence insuffisant
- GONESSE RC 1 – nombre de licence insuffisant

FOOT A 11

COURRIERS CLUB

GOUSSAINVILLE FC

Mail du 21/09/26

Nous avons bien pris note de votre retrait d'inscription en D1 U18F

VILLIERS AFF

Mail du 24/09/26

La commission a bien pris note du retrait de vos engagement foot à 11 D1 en U15F et U18F.

La commission basculera vos équipes en foot à 8 Critérium U15F et U18F, quand vous aurez 8 filles licenciées par catégories demandées.

AJED

Mail du 28/09/2026

Nous prenons note de votre désengagement du championnat U15F à 11.

ST PRIX

Mail du 28/09/26

Votre club avait déjà fait l'inscription dans les délais pour les U15F D1, depuis cette semaine vous avez le nombre minimum requis pour participer à l'épreuve.

GONESSE RC

Mail du 28/09/26

La commission a pris note de votre engagement en D1 U18F



CALENDRIERS D1 FEMININE

La commission a lancé l'ensemble des calendriers D1 féminin ce lundi 28/09/26

1ère rencontre le 10/10/26

Après échange avec les éducateurs ou responsable Séniors F, la plage horaire des rencontres seront fixées entre 14h30 et 19h

U15F

2 phases seront mises en place

-phase 1

- 2 groupes de 6 équipes
- 1 seul match contre chaque adversaire
- Les 3 premiers joueront en phase 2 l'accession en R2

-phase 2

- **Groupe "accession"**

Composé des 3 premiers du groupe A et B

Matches A/R

Le vainqueur du groupe accèdera à la R2

- **Groupe "relégation"**

Composé des équipes classé de 4 à 6 en phase 1 des groupes A et B

Match A/R

Les équipes classées de 1 à 4 resteront en D1 U15F saison 27/28

Les équipes classées de 5 à 6 descendront en D2 saison 27/28 (sous réserve)

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- Ezanville Ecoen US 1 – nombre de licence insuffisant

U18F

2 phases seront mises en place

-phase 1

- 2 groupes de 6 équipes
- 1 seul match contre chaque adversaire
- Les 3 premiers joueront en phase 2 l'accession en R2

-phase 2

- **Groupe "accession"**

Composé des 3 premiers du groupe A et B

Matches A/R

Le vainqueur du groupe accèdera à la R2

- **Groupe "relégation"**

Composé des équipes classé de 4 à 6 en phase 1 des groupes A et B

Match A/R

Les équipes classées de 1 à 4 resteront en D1 U15F saison 27/28

Les équipes classées de 5 à 6 descendront en D2 saison 27/28 (sous réserve)

Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- Ezanville Ecoen US 1 – nombre de licence insuffisant

SENIORS F

1 groupe de 8

Voir règlement pour l'accession





Attention

Les clubs suivants ne respectant pas le nombre ne sont pas engagée actuellement et n'apparaîtront pas dans les calendriers qui vont paraître.

- ENT ARGENTEUILLAISE 1 – nombre de licence insuffisant à la date du calendrier
- GARGES FCM 1 – Nombre de licences insuffisantes à la date de création du calendrier
- VILLIERS AFF 1 – Nombre de licences insuffisantes à la date de création du calendrier



COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

5 OCTOBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucoura – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos (Comité) – Mme Escroignard – Mr Ait Larbi – M Sénécal

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :
[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission. La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARRONVILLE FC : Mail du 29/09/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du brassage U11 du 03/10 : centre transféré à OSNY FC

AUVERS ENNERY FC : Mail du 30/09/26

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U8 & U9. A savoir 3 équipes U8 et 2 équipes U9. La correction sera effective sur les prochains plateaux après les vacances scolaires.

SARCELLES AAS : Mail du 30/09/26

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U9, soit 3 équipes au total.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 01/10/26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre du plateau à FONTENAY FC du 03/10

CORMEILLAIS ACS : Mail du 02/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U9 transféré de FRANCONVILLE FC du 03/10

BEZONS USO : Mail du 01/10/26

Pris note du 2ème forfait avisé de vos équipes U10/3 et U12/3 sur la 2ème journée de brassage du 03/10

Pris note également de la 2ème annulation d'un centre de brassage. La commission regrette d'être averti si tardivement.

COSMO TAVERNY : Mail du 01/10/26

Pris note du 2ème forfait avisé de votre équipe 4 sur centre U11 pour la 2ème journée de brassage du 03/10

BRUYERES BERNES USM : Mail du 02/10/26

Pris note du 1er forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre U11 pour la 2ème journée de brassage du 03/10

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 02/10/26

Pris note de votre demande de faire jouer vos équipes de la même catégorie sur le même site. Votre requête sera effective sur les journées du critérium.

NEUVILLE AS : Mail du 29/09/26

Pris note de votre demande de modification d'engagement du nombre de vos équipes U9, soit 2 au lieu de 3. La correction sera effective sur les prochains plateaux après les vacances scolaires.

FONTENAY FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre de 4 équipes pour la 3ème journée de brassage. Le centre est transféré à DOMONT FC

NEUVILLE AS : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes : U7 1 équipe au lieu de 2 et 2 équipes U9 au lieu de 3

CERGY PONTOISE FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre information concernant le déplacement de votre équipe U12 sur la 2ème journée de brassage à ST OUEN. La commission rappelle qu'en cas de retard d'une équipe celle-ci ne participe pas à la jonglerie mais doit disputer les rencontres.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

OSNY FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres pour la journée du 10/10/26 :

Brassage U10 à 9h30

Brassage U10 Avenir à 11h00

Brassage U12 à 12h30

AJED : Mail du 05/10/26

Pris note de votre envoi de documents. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de résultats et de présence doivent être déposées directement dans FAL par le club recevant.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes : U9 2 équipe au lieu de 3 et 1 équipe U13 au lieu de 2

MERY MERIEL FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification de centre pour votre équipe 2 sur le centre du brassage U12 du 10/10/26. Votre équipe se déplacera à CERGY PONTOISE FC.

FRANCONVILLE FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre U13 sur la 3^{ème} journée de brassage. La commission déplace le centre à BEZONS USO à 12h00

PARMAIN AC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de participation de vos équipes U10 & U12 sur la 3^{ème} journée. La commission engage vos équipes.

ST BRICE FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres pour la journée du 10/10/26 :

Brassage U11 Avenir à 9h30

Brassage U12 Avenir à 12h15

SOISY AM FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres pour la journée du 10/10/26 :

Brassage U12 à 12h30

Brassage U13 Avenir à 12h30

SURVILIERS AVENIR : Mail du 05/10/26

Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U6/U7. Celle-ci est intégrée au plateau du 10/10 sur le centre de VEMARS ST WITZ.

ERAGNY FC : Mail du 05/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du brassage U12 du 10/10. LA commission a déplacé le centre à MENU COURT AS à 12h00

MONTMAGNY FC : Mail du 05/10/26

Pris note de la modification d'engagement de votre équipe U13. Suite à une incompréhension de la part de la Commission, votre équipe U13 Avenir est annulée et intégrée au critérium départemental. La commission présente ses excuses aux clubs qui se sont déplacés samedi dernier à MONTMAGNY et regrette le déplacement inutile.

BEZONS USO : Mail du 06/10/26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du brassage U12 le 10/10/26. Votre équipe 3 est déclarée forfait général car elle n'a pas participé à aucun tour du brassage U12. La commission a répartie les 2 autres équipes sur le centre de la GAFEPB et DEUIL ENGHIEU FC



CHALLENGE U10

1^{er} Tour Samedi 17 Octobre 2026

Le 1^{er} tour regroupe les équipes U10 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

9h45 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir du listing issu de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

10h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16** minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12** minutes

Qualification :

Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 30 Janvier 2027.

Toutes les informations complémentaires concernant l'organisation de ce 1^{er} tour vous seront communiquées ultérieurement.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié ou non licencié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

Centre 1	ARNOUVILLE FAS	Centre 2	FRANCONVILLE FC	Centre 3	ARGENTEUIL RC	Centre 4	GONESSE RC
ARNOUVILLE FAS 1		ST BRICE FC 1		ARGENTEUIL RC 1		GONESSE RC 3	
PIERRELAYE FC 1		ST BRICE FC 3		ARGENTEUIL RC 3		GONESSE RC 1	
PERSAN US 2		FRANCONVILLE FC 2		BEZONS USO 2		MONTSOULT BAILLET US 2	
JOUY FC 2		FRANCONVILLE FC 4		EAUBONNE FC 1		COURDIMANCHE AS 2	
Centre 5	ROISSY US	Centre 6	ECOUEN FC	Centre 7	MERY MERIEL FC	Centre 8	MONSOULT BAILLET US
ROISSY US 2		ECOUEN FC 1		MERY MERIEL FC 1		MONSOULT BAILLET US 1	
VIARMES ASNIERS OL 2		ECOUEN FC 3		ADAMOIS OL 2		BEAUCHAMP AS 2	
ECOUEN FC 4		MENUCOURT AS 1		ST LEU FC 2		VIARMES ASNIERES OL 1	
ECOUEN FC 2		MONTMAGNY FC 2		FOSSÉS UF 2		ERMONT ACF 2	
Centre 9	COSMO TAVERNY	Centre 10	FOSSÉS UF	Centre 11	ENT. BEAUMONT MOURS	Centre 12	GOUSSAINVILLE FC
COSMO TAVERNY 1		FOSSÉS UF 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		GOUSSAINVILLE FC 2	
COSMO TAVERNY 3		FOSSÉS UF 3		ENT. BEAUMONT MOURS 3		GOUSSAINVILLE FC 4	
ENTENTE SSG 2		PUISEUX LOUVRES FC 1		ERMONT AMS 3		CHAMPAGNE SFC 3	
ENTENTE SSG 4		BEAUCHAMP AS 1		ERMONT AMS 1		CHAMPAGNE SFC 1	
Centre 13	SOISY AM FC	Centre 14	BELLOY ST MARTIN ASC	Centre 15	AJED	Centre 16	PERSAN US
BEAUMONT MOURS 2		CERGY PONTOISE FC 2		AJED 1		PERSAN US 1	
SOISY AM F C 2		CERGY PONTOISE FC 5		AJED 3		PERSAN US 3	
ARGENTEUIL RC 2		BELLOY ST MARTIN ASC 1		HERBLAY ES 2		HERBLAY ES 1	
ARGENTEUIL RC 4		SARCELLES AAS 2		HERBLAY ES 4		HERBLAY ES 3	
Centre 17	BEZONS USO	Centre 18	CORMEILLAIS ACS	Centre 19	GROSLAY FC	Centre 20	VAUREAL FCM
BEZONS USO 3		ADAMOIS OL 1		GROSLAY FC 2		VAUREAL FCM 2	
BEZONS USO 1		THILLAY ESM 1		VILLIERS FC 2		EAUBONNE FC 2	
MONTMORENCY FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		ARGENTEUIL FC 1		VEXIN AS 1	
ST BRICE FC 2		CORMEILLAIS ACS 3		ARGENTEUIL FC 3		VAUREAL FCM 1	
Centre 21	OSNY FC	Centre 22	AUVERS ENNERY FC	Centre 23	ERAGNY FC	Centre 24	MONTIGNY FC
CERGY PONTOISE FC 3		AUVERS ENNERY FC 1		ERAGNY FC 1		GONESSE RC 2	
CERGY PONTOISE FC 1		CERGY PONTOISE FC 8		ERAGNY FC 3		GONESSE RC 4	
OSNY FC 1		BRUYERES BERNES USM 1		CORMEILLAIS ACS 2		MONTIGNY FC 2	
OSNY FC 3		MARCOUVILLE CITY CPA 1		MONTMORENCY FC 2		AJED 2	
Centre 25	DOMONT FC	Centre 26	MARLY ES	Centre 27	SARCELLES AAS	Centre 28	ENTENTE SSG
COSMO TAVERNY 2		MARLY ES 1		SARCELLES AAS 1		ENTENTE SSG 3	
DOMONT FC 1		GARGES FCM 2		SARCELLES AAS 3		ENTENTE SSG 1	
VILLIERS FC 1		DEUIL ENGHEN FC 1		PUISEUX LOUVRES FC 2		BOUFFEMONT AC 1	
VILLIERS FC 3		PARMAIN AC 1		MONTIGNY FC 1		SURVILLIERS 1	
Centre 29	PIERRELAYE FC	Centre 30	ST OUEN AS	Centre 31	ARGENTEUIL FC	Centre 32	ST LEU FC
FRANCONVILLE FC 1		ST OUEN AS 1		ARGENTEUIL FC 2		ST LEU FC 1	
FRANCONVILLE FC 3		PONTOISIENNE JS 1		ARGENTEUIL FC 4		ST LEU FC 3	
PIERRELAYE FC 2		CHAMPAGNE SFC 2		GAFEPB 1		SOISY AM FC 1	
ERMONT ACF 1		ROISSY US 1		OSNY FC 2		SOISY AM FC 2	
Centre 33	DEUIL ENGHEN FC	Centre 34	MONTMAGNY FC	Centre 35	GARGES FCM	Centre 36	MARCOUVILLE CITY CPA
DEUIL ENGHEN FC 2		MONTMAGNY FC 1		GOUSSAINVILLE FC 1		CERGY PONTOISE FC 6	
GROSLAY FC 1		MONTMAGNY FC 3		GOUSSAINVILLE FC 3		CERGY PONTOISE FC 4	
ST PRIX ES 1		MARLY ES 2		GARGES FCM 1		MARCOUVILLE CITY CPA 2	
MERY MERIEL FC 2		CHAUMONTEL 1		GARGESFCM 3		ERMONT AMS 2	
Centre 37	JOUY FC	Centre 38	COURDIMANCHE AS	Centre 39	NEUVILLE AS		
ST PRIX ES 2		COURDIMANCHE AS 1		NEUVILLE AS 1			
ERAGNY FC 2		MAGNY FC 1		ST OUEN AS 2			
JOUY FC 1		PONTOISIENNE J.S. 2		FRETTOISE ES 1			
JOUY FC 3							



FESTIVAL FOOT U13

1^{er} Tour Samedi 17 Octobre 2026

Le 1^{er} tour regroupe les équipes U13 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi après-midi

13h15 : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir du listing issu de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

13h30 : Début de la Jonglerie (*obligatoire avant les rencontres*)

14h00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 7 Février 2027.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour vous seront communiqués ultérieurement.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e) ou non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U10 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.



DISTRICT DU VAL-D'OISE

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT

Centre 1	SOISY AM FC	Centre 2	MONNTIGNY FC	Centre 3	DOMONT FC	Centre 4	ST LEU FC
	SOISY AM FC 2		MONTIGNY FC 2		DOMONT FC 1		ARGENTEUIL RC 1
	SOISY AM FC 4		GAPEB 1		FOSSES UF 2		ARGENTEUIL RC 3
	PONTOISIENNE JS 1		VEXIN AS 1		BEZONS USO 1		ENT.BEAUMONT 1
	ARGENTEUIL RC 2		FRANCONVILLE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		ST LEU FC 1
Centre 5	SARCELLES AAS	Centre 6	PIERRELAIE FC	Centre 7	PERSAN US	Centre 8	MERY MERIEL FC
	SARCELLES AAS 3		MARCOUVILLE CITY CPA 1		FRANCONVILLE 2		MERY MERIEL FC 1
	SARCELLES AAS 1		ENTENTE SSG 1		VALLEE SAUSSERON 1		ENT BEAUMONT MOURS 2
	THILLAY ESM 1		ST PRIX ES 2		OSNY FC 2		COSMO TAVERNY 2
	VEMARS ST WITZ FC 1		PIERRELAIE FC 2		PERSAN US 1		OSNY FC 1
Centre 9	MENUOURT AS	Centre 10	ARGENTEUIL FC	Centre 11	COSMO TAVERNY	Centre 12	VILLIERS FC
	ERAGNY FC 2		BELLOY ST MARTIN ASC 1		JOUY FC 2		ST OUEN AS 3
	MONTIGNY FC 1		ARGENTEUIL FC 1		VIARMES ASNIERES OL 1		ST OUEN AS 1
	MENUCOURT AS 1		CERGY PONTOISE FC 5		CHARS AS 1		VILLIERS FC 1
	VEXIN AS 2		CERGY PONTOISE FC 3		COSMO TAVERNY 1		VILLIERS FC 2
Centre 13	DEUIL ENGHEN FC	Centre 14	ST OUEN AS	Centre 15	VAUREAL FCM	Centre 16	ERAGNY FC
	DEUIL ENGHEN FC 1		MARCOUVILLE CITY CPA 2		SARCELLES AAS 2		ERAGNY FC 1
	VAUREAL FCM 1		ST OUEN AS 2		ST BRICE FC 1		JOUY FC 1
	GONESSE RC 1		ARGENTEUIL FC 2		VAUREAL FCM 2		PERSAN US 2
	GOUSSAINVILLE FC 2		BEZONS USO 2		JOUY FC 3		ERMONT ACF 2
Centre 17	ST PRIX ES	Centre 18	MONTMAGNY FC	Centre 19	CERGY PONTOISE C	Centre 20	BEAUCHAMP AS
	SOISY AM FC 1		ST BRICE FC 2		CERGY PONTOISE FC 2		BEAUCHAMP AS 1
	SOISY AM FC 3		ST BRICE FC 3		CERGY PONTOISE FC 4		ENTENTE SSG 4
	ST PRIX ES 1		VILLIERS FC 3		PIERRELAIE FC 2		BEZONS USO 2
	CERGY PONTOISE FC 1		MONTMAGNY FC 1		COURDIMANCHE AS 1		HERBALY ES 2
Centre 21	CHAUMONTEL LUZ. AS	Centre 22	GARGES FCM	Centre 23	ENTENTE SSG	Centre 24	ERMONT ACF
	CHAUMONTEL 1		GARGES FCM 1		ENTENTE SSG 2		SURVILLIERS AVENIR 1
	EAUBONNE FC 1		EZANVILLE US 1		ENTENTE SSG 3		FONTENAY FC 1
	FOSSES UF 1		GOUSSAINVILLE FC 1		HERBLAY ES 1		ERMONT ACF 1
	PUISEUX LOUVRES FC 1		DEUIL ENGHEN FC 2				

FORFAIT GENERAL

BEZONS USO : Forfait général de votre équipe 3 après parution des tours de brassage U12



AMENDES

517377 MONTMAGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1^{ère} journée de brassage U13 Avenir du 26/09 à SOISY AM FC.

Amende : 15€

549307 COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{ère} journée de brassage U13 du 26/09 à COSMO TAVERNY

Amende : 15€

549307 COSMO TAVERNY : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à MONTIGNY FC

Amende : 15€

533517 JOUY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U13 du 26/09 à JOUY FC

Amende : 15€

533517 JOUY FC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à ERAGNY FC

Amende : 25€

549561 DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à FRANCONVILLE FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

510506 GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à GROSLAY FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

549307 COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à MERY MERIEL FC

Amende : 15€

561118 MONTIGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U12 du 26/09 à NEUVILLE AS

Amende : 15€

525937 GAFEPB : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à ARGENTEUIL RC

Amende : 15€

510506 GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à AJED

Amende : 15€

500575 CORMEILLAIS ACS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à ERMONT AMS

Amende : 15€

500575 CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 2^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à GROSLAY FC

Amende : 15€

549307 COSMO TAVERNY : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à NEUVILLE AS

Amende : 15€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

551444 ARGENTEUIL FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 15€

527755 MENU COURT AS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à OSNY FC

Amende : 15€

581364 GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à FOSSES UF

Amende : 15€

581364 GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur 1^{ère} journée de brassage U10 du 26/09 à MONTSOULT BAILLET US

Amende : 15€

581840 ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur 1^{ère} journée de brassage U11 du 26/09 à PRESLES FC

Amende : 15€

530279 BEZONS USO : non organisation d'un centre du brassage U10 sur la 2^{ème} journée du 03/10

Amende : 100€

524664 BRUYERES BERNES USM : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre U11 pour la 2^{ème} journée de brassage du 03/10 au THILLAY ESM

Amende : 15€

530279 BEZONS USO : Forfait général de votre équipe 3 suite 3 forfaits sur les tours de brassage U12

Amende : 70€

530279 BEZONS USO : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U12 du 03/10 à EAUBONNE FC

Amende : 25€

565312 PRESLES FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à DOMONT FC

Amende : 15€

549915 CHARS AS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} journée de brassage U11 du 03/10 à FRETTOISE ES

Amende : 15€

522868 MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur 2^{ème} journée de brassage U10 du 03/10 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 15€

525937 GAFEPB : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} journée de brassage U13 du 03/10 à EAUBONNE FC

Amende : 15€

Prochaine réunion : Lundi 12 Octobre 2026 à partir de 18h00



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 05 octobre 2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd et Mme Bouazi

Excusé : Mme Escoignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn

Hors-jeu à la ligne médiane

U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATION

Publication des groupes et calendriers au plus tard le 19 octobre 2026, soit 2 semaines avant le début des critères.

Vous pourrez engager une équipe Foot à 5 U11F ou U13F tout au long de l'année, nous vous affecterons au prochain plateau de la catégorie sous 2 semaines minimum.

Cette année trois plateaux de brassages sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les catégories U11F et U13F.

Durant la période entre le 14 septembre 2026 et le 10 octobre 2026 vous pouvez engager une équipe dans la catégorie visée même si vous n'avez pas fait tous les tours de brassages.

U11F et U13F

03 octobre 2026





10 octobre 2026

Rappel :

Cette année le créneau horaire pour le foot des enfants de U6F à U13F est compris entre **9h30 à 11h30**.

La commission n'acceptera pas une heure de coup d'envoi en dehors de cette plage horaire.

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet:

DOCUMENTS

FORMULAIRES

FEMININES

engagement hors période U7F et U9F

U9F - PLATEAU

1er plateau le 10 octobre 2026

Lieu :

Franconville

Horaire :

9h30 (début)

Adresses :

Stade Jean Roland

Rue du marais

Franconville

COURRIERS CLUBS

ENT ESSG/FCSAM

Mail du 29/09/26

Nous prenons note de votre souhait d'engager une équipe U9F, nous confirmerons l'engagement de cette équipe à la réception du document hors période qui vous a été envoyé le 30 septembre 2026.

U9F – INSCRIPTIONS

U9F	
CLUBS	
AJED 1	REFUSÉE
EBM 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
FOSSES FU 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 1	EN ATTENTE
VAFF 1	REFUSÉE





TAVERNY COSMO 1

VALIDÉE

FOOT A 5 – U11F & U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe en critérium à 8 ou foot à 5, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet:

DOCUMENTS

FORMULAIRES

FEMININES

engagement hors période critérium F

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (5 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U11F à 5		U13F - 5	
CLUBS		CLUBS	
EBM 2	VALIDÉE	FRANCONVILLE 2	EN ATTENTE
PERSAN US 03 1	REFUSÉE	PERSAN US 03 1	REFUSER
BELLOY ST MARTIN ASC 1	EN ATTENTE	BRUYERE	EN ATTENTE
FRANCONVILLE FC 2	EN ATTENTE	GARGES FCM 1	EN ATTENTE

FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

SARCELLES AAS

Mail du 29/09/26

Nous confirmons l'engagement de trois équipes U13F en critérium

2 équipes ont fait le brassage du 03 octobre, vos 3 équipes feront le brassage du 10 octobre

ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 29/09/26

Nous prenons note de votre souhait d'engager 2 équipes U13F, nous confirmerons l'engagement de la deuxième équipe à la réception du document hors période qui vous a été envoyé le 30 septembre 2026.

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 30/09/26

Prise en compte du changement d'horaire du brassage du 03/10/26 à 9h30 coups d'envoi.

Nous vous demandons de mettre en copie du mail de la demande tous les clubs concernés par ce changement.

FONTENAY EN PARISIS FC



Mail du 02/10/26

Prise en compte de votre forfait du brassage U13F du 03/10/26 situé à FOSSES

ENT ARGENTEUILLAISE

Mail du 02/10/26

Prise en compte des horaires et lieu concernant les brassages et criterium U11F et U13F

11h00 au Stade Alain MIMOUN

VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ

Mail du 03/10/26

Prise en compte de votre forfait du brassage U13F du 03/10/26 situé à BEAUMONT s/OISE

Attention d'envoyer ce mail avant le vendredi 12h00.

HERBLAY ES

Mail du 05/10/26

Prise en compte pour les critères U11F de jouer à 9h30 et 11h pour les U13F dans la mesure du possible à domicile les mêmes jours.

U11F – FOOT à 8 - INSCRIPTIONS

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U11F à 8	
CLUBS	
AJED 1	REFUSÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
BRUYERES BERNES USM 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 2	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 1	VALIDÉE
ERMONT ASM 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE
MONTMORENCY FC 1	VALIDÉE
ST OUEN L'AUMONE AS 1	VALIDÉE
ST PRIX ES 1	VALIDÉE
VILLIERS LE BEL AFF 1	VALIDÉE





U13F - FOOT à 8 - INSCRIPTIONS

Les clubs **refusés** sont en attente de fournir leurs licences (8 minima) dans les délais fixés au 19/10/26

A partir du 20/10/26 les calendriers seront publiés, les clubs qui seront toujours refusés ou les clubs souhaitant intégrer pourront toujours le faire, sous réserve de places disponibles dans les groupes. En cas d'impossibilité d'intégrer la phase 1 les clubs seront invités à se positionner pour la phase 2.

Formulaire d'engagement Hors Période disponible sur le site du DVOF et envoyé au responsable féminin

U13F à 8	
CLUBS	
ADAMOIS OL 1	VALIDÉE
AJED 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 1	VALIDÉE
ARGENTEUILLAISE ENT 2	VALIDÉE
BELLOY ST MARTIN ASC 1	VALIDÉE
BOUFFEMONT ACF1	REFUSÉE
CERGY PONTOISE FC 1	VALIDÉE
CERGY PONTOISE FC 2	VALIDÉE
EBM 1	VALIDÉE
ENT ESSG/SOISY 2	VALIDÉE
ERMONT ASM 2	VALIDÉE
FONTENAY EN PARISIS FC 1	VALIDÉE
FOSES FU 1	VALIDÉE
FRANCONVILLE FC 1	VALIDÉE
GARGES FCM 1	EN ATTENTE
JOUY LE MOUTIER FC	VALIDÉE
MERY MERIEL FC 1	VALIDÉE
MONTMORENCY FC 1	REFUSÉE
SARCELLES AAS 1	VALIDÉE
SARCELLES AAS 2	VALIDÉE
SARCELLES AAS 3	VALIDÉE
ST BRICE FC 1	VALIDÉE
TAVERNY COSMO 1	VALIDÉE
VILLIERS AFF1	VALIDÉE





U13F Avenir - INSCRIPTION

U13F Avenir	
CLUBS	
ENT ESSG/SOISY 1	VALIDÉE
ERMONT ASM 1	VALIDÉE
HERBLAY ES 1	VALIDÉE





COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

05 OCTOBRE 2026

Présents : MM JL. Faugeron - J. Letellier – R. Dati – JF. Budet

Assiste : M C. Macina

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »



EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL

Objet : Match 79508138 du 19/09/2026 Séniors Futsal D2 Gr B COMBO FUTSAL 2 / MERY MERIEL FC 1.

À la suite du message de **COMBO FUTSAL** prévenant de l'impossibilité pour toutes les personnes convoquées de se déplacer à l'horaire prévu, la Commission a convoqué à 19H les mêmes personnes, à savoir :

- Les arbitres officiels de la rencontre **Mohamed B. licence 2339999009** et **Wilkenson O. licence 2368034371**, **non convoqués par erreur**
- Le Délégué officiel de la rencontre **Jean Lord L. licence 2543365217**, **non convoqué par erreur**

Pour **MERY MERIEL FC** :

- **Jonathan B. licence 2328115747** dirigeant responsable, **absent excusé**
- **Lucas C. licence 2545576578**, capitaine, **présent**

Pour **COMBO FUTSAL** :

- **Christopher A. licence 9603207183**, dirigeant responsable, **absent excusé**
- **Nouridine Y. licence 2545526228**, capitaine, **absent excusé**
- **Seydou D. licence 9602698467**, joueur n° 8, **absent excusé**

Après audition de **Monsieur Lucas C. licence 2545576578**, capitaine de l'équipe Seniors Futsal D2 de **Méry Mériel FC 1**, seul convoqué présent, celui-ci indique que le joueur ayant participé à la rencontre sous le numéro 8 ne correspondrait pas à Monsieur **Seydou D. licence 9602698467**, inscrit sur la FMI.

Il précise avoir déjà vu ce joueur évoluer sous les couleurs d'un autre club et évoque le prénom de Sidie, joueur de Sannois. Cette identification aurait également été reconnue par Monsieur **Bilal B., dirigeant licencié sous le numéro 2544352180**.

Monsieur **Lucas C.** indique que le contrôle des licences a été effectué rapidement, l'équipe visiteuse étant arrivée avec 40 minutes de retard. Présentée à la photographie de Monsieur **Seydou D. licence 9602698467**, il ne parvient pas à l'identifier formellement, mais maintient que le joueur ayant participé à la rencontre ne correspond pas à celui inscrit sur la FMI.

La commission constate que les éléments recueillis demeurent insuffisants pour établir l'identité du joueur concerné, en l'absence des arbitres officiels et des représentants du club de **COMBO FUTSAL**.

Considérant que les éléments apportés par le club de **Méry Mériel FC** ne permettent pas, à ce stade, d'établir avec suffisamment de certitude l'identité du joueur ayant participé à la rencontre sous le numéro 8 ;

Considérant que le club de **COMBO FUTSAL**, excusé à nouveau, n'a pas été entendu lors de la présente séance ;

Considérant que les arbitres officiels de la rencontre ne se sont pas présentés à la convocation de la commission ;

Considérant que les arbitres ont reçu la photo du licencié **Seydou D. licence 9602698467** adressée par le DVOF ;

Considérant que les arbitres contactés disent ne pas se souvenir si le joueur cité à participé ou non à la rencontre,

La commission, estimant ne pas avoir suffisamment d'éléments prouvant la suspicion de fraude sur identité, dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

NB : *JF Budet n'a pas participé aux délibérations de ce dossier*



DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Objet : Match 55731619 du 20/09/2026 Séniors D2 Gr A SOISY ANDILLY MARGENC. 1 / JOUY LE MOUTIER 2.

Demande d'évocation formulée par le club de **JOUY LE MOUTIER FC** en date du 29/09/2026, au motif que le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENC. 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, le joueur **Ahmet C. licence 2545551163** n'a pas purgé sa suspension.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY**. sur l'inscription du joueur cité ci-dessus sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 12/10/2026 à 12H00

FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER BRUYERES BERNES US

Objet : Match 78976205 du 04/10/2026 Anciens D3 Gr C BRUYERES BERNES USM 31 / GARGES LES GONESSE FCM 31.

Demande d'évocation formulée par le club de **BRUYERES BERNES USM** en date du 29/09/2026, au motif que le joueur de **GARGES LES GONESSE FCM** portant le numéro 14 répondant au prénom de Yassine est entré en cours de match sans être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit demande d'évocation recevable et décide de convoquer le lundi 12 octobre 2026 à 18H :

- Les arbitres de la rencontre José S. licence 2378062867, Massaman B. licence 2368038811 et Abdelhak B. licence 9605797522
- Le Délégué de la rencontre Yohann R. licence 247813487

Pour **BRUYERES BERNES USM** :

- Le Président ou son représentant
- Nicolas D. licence 2311108722, capitaine

Pour **GARGES LES GONESSE FCM** :

- Le Président ou son représentant
- Jean-Paul B. licence 2378046052
- Yassine C. licence 2339986436, joueur

FRAIS DE DOSSIER

BRUYERES BERNES USM : DEBIT 43,50€



RESERVES

RETRAIT DE DÉCISION DOSSIER BOUFFEMONT ACF

Objet : Match 79166166 du 27/09/2026 CVO Anciens BOUFFEMONT ACF 31 / MONTIGNY FC 95 31.

Réserve formulée par le club de **BOUFFEMONT ACF** et confirmée le 28, au motif que les joueurs :

- Hichem C. licence 2546158616 enregistrée le 22/09/2026 qualifié le 27/09/2026
- Mamoro K. licence 2320628366 enregistrée le 19/09/2026 qualifié le 24/09/2026
- Jonathan N. licence 2318041660 enregistrée 22/09/2026 qualifié le 27/09/2026
- Ivan D. licence 2329963884 enregistrée 22/09/2026 qualifié le 27/09/2026

inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, ne seraient pas qualifiés au jour de la rencontre.

Sur information de la LPIFF qui reconnaît d'avoir tardé à valider les licences des joueurs incriminés, la Commission constatant que les joueurs étaient bien qualifiés à la date de la rencontre désignée en objet, revient sur la décision prise en première instance.

RETABLISSEMENT DU RESULTAT

BOUFFEMONT ACF 31 : 1 but

MONTIGNY FC 95 31 : 2 buts qualifié pour le prochain tour

ANNULATION FRAIS DE DOSSIER

MONTIGNY FC 95 : CREDIT 53,50€

Information transmise à la Commission Coupes

RÉCLAMATIONS

REPRISE DOSSIER ROISSY EN FRANCE US

Objet : Match 79166219 du 27/09/2026 CVO U16 BOUFFEMONT ACF 21 / ENT. ROISSY THILLAY 21.

Réclamation formulée par le club de **ROISSY EN FRANCE US** en date du 27/09/2026, au motif que le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match de l'équipe de **BOUFFEMONT ACF 21** dépasse le nombre autorisé.

La Commission dit Réclamation recevable et fondée, le nombre de joueurs mutés hors période dépasse le nombre autorisé de 1. En effet, trois joueurs de l'équipe de **BOUFFEMONT ACF 21** sont mutés hors période :

Sanounou T. licence 9603565537, mutation le 11/09/2026 hors période

Haimedou G. licence 9603205689, mutation le 20/07/2026 hors période

Bilel M. licence 9602587590, mutation le 29/08/2026 hors période

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **BOUFFEMONT ACF 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ENT. ROISSY THILLAY 21** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré), au motif que le club de **BOUFFEMONT ACF** a inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, 3 joueurs mutés hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

MODIFICATION RESULTAT



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

BOUFFEMONT ACF 21 : 0 but

ENT. ROISSY THILLAY 21 : 3 buts, qualifié pour le prochain tour qui se déroulera le 25/10/2026.

FRAIS DE DOSSIER

ROISSY EN FRANCE US : CREDIT 43,50€

BOUFFEMONT ACF : DEBIT 53,50€

Information transmise à la Commission Coupes

DOSSIER SOISY ANDILLY MARGENC.

Objet : Match 79270013 du 27/09/2026 Coupe du Comité U16 SOISY ANDILLY MARGENC. 22 / CORMEILLAIS ACS 23.

Réclamation formulée par le club de **SOISY ANDILLY MARGENC.** en date du 02/10/2026, au motif que le joueur **Jérémy M. licence 2547685230** de l'équipe de **CORMEILLAIS ACS 23** a participé disputé la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors - match **79648864 U16 D2 Gr B CORMEILLAIS ACS 22 / MARLY LA VILLE ES 21** - alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réclamation irrecevable car exprimée hors le délai de 48h.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

SOISY ANDILLY MARGENC. : DEBIT 43,50€



DOSSIER ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Objet : Match 79665371 du 04/10/2026 U16 D4 Gr A ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 22 / SAINT BRICE FC 23.

Réclamation formulée par le club de **ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT** en date du 05/10/2026, au motif que le joueur **Danny M. licence 9602307165** de l'équipe de **SAINT BRICE FC 23** inscrit sur la feuille de match sous le numéro 12 ne serait pas celui effectivement présent sur le terrain.

Une information exprimée par le club de **SAINT BRICE FC 23** posée sur la feuille de match confirme que le joueur en question se prénomme **Mehdi G. licence 9603435175**. Ce joueur étant bien qualifié pouvait donc être inscrit sur la feuille de match.

La Commission relève une erreur administrative et confirme le résultat.

FRAIS DE DOSSIER

ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT : DEBIT 43,50€

DOSSIER ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEUNNOISE ET DEUILLOISE

Objet : Match 79551044 du 03/10/2026 U15 D2 Gr B AJED 2 / BEZONS USO 1.

Réserve formulée par le club de **ASSOC. JEUNESSE ENGHIEUNNOISE DEUILLOISE**, confirmée 05/10/2026 et requalifiée par la Commission en réclamation, au motif que l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, ne serait pas qualifié au jour de la rencontre.

La Commission dit Réclamation irrecevable car non nominative.

Après avoir malgré tout étudié le dossier, la Commission indique que tous les joueurs de l'équipe de **BEZONS USO 1** inscrit sur la feuille de match au format papier sont bien qualifiés au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEUNNOISE ET DEUILLOISE : DEBIT 43,50€

DOSSIER VAUREAL FCM

Objet : Match 56553969 du 26/09/2026 U15 D2 Gr A VAUREAL FCM 1 / ARGENTEUIL RC 3.

Réclamation formulée par le club de **VAUREAL FCM** en date du 27/09/2026, au motif que le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** dépasse le nombre autorisé.

La Commission dit Réclamation irrecevable car insuffisamment motivée.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

VAUREAL FCM ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT : DEBIT 43,50€



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

COURRIER CLUB

Courrier d'**EAUBONNE FC** du 26/09/2026 au sujet de la suspension éventuelle d'un joueur. La Commission confirme que le joueur **Alexis S. licence 2547296052** a, à ce jour, encore 3 matches à purger.

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 12/10/2026 à 14h.*



COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 06 OCTOBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04



CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 22/09/2026

OCTOBRE 2026

- Arbitre occasionnel : Mardi 13 Octobre 2026 - 19h00/22h00
- Accompagner une équipe U6-U11 Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00
- Accompagner une équipe U12 à séniors Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00

NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 07 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00



FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.19** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES » EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données » de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

06 OCTOBRE 2026

Présents : M. Da Mata - Febvay – Paumier – Plassart - Letellier.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION



Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ECOUEN : NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de BRUYERES SUR OISE: NNI 951160201 et 951160202

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 05 octobre 2026 14h00, au Stade René BARBIER 1 et 2, rue de BORAN, pour classement de l'installation.

Ville de GARGES LES GONESSE: NNI 952680103

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 23 septembre 2026 21h00, au Stade Pierre De COUBERTIN, rue Frédéric JOLIOT CURIE, pour classement de l'éclairage.

Ville de AUVERS SUR OISE NNI 950399902



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 07 octobre 2026 14h00, au gymnase DAUBIGNY, rue Pierre BERGOVOY, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 13 octobre 2026 à 14h15



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL

COMITÉ DE DIRECTION

RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal du 8 septembre 2026

SIÈGE DU DVOF

Sous la Présidence d'Idriss Traoré

Présents :	Mmes BASTOS – CHAKRI – ESCROIGNARD MM. TRAORE – BARBERON – DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA – MATTAOUI – MOREIRA – NDIAYE – NGUYEN NGOC – RENAI – YABAS
Assistent :	Mme HILDEBERT MM. BARRAU – BATISTA
Excusés :	MM. EL FAKRI – KONTE – LEMOINE
Non excusée :	Mme FLOIRAC

● **Approbation PV Comité de Direction du 17/07/2026**

Le Comité approuve à l'unanimité le PV Comité de Direction du 17/07/2026.

● **Cessation de fonctions d'un membre du Comité de Direction**

Le Comité de Direction constate la troisième absence consécutive non excusée de Mme Ludivine Floirac, actuelle membre du Comité et Trésorière.

En application des dispositions statutaires du DVOF relatives au fonctionnement et à l'assiduité des membres du Comité de Direction, et compte tenu de ses trois absences consécutives non excusées aux réunions du Comité de Direction, il est acté que Mme Ludivine Floirac perd sa qualité de membre du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football ainsi que les fonctions associées.

La vacance du poste est constatée et sera traitée conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

● **Point Arbitrage**

William BATISTA, nouveau président de la CDA présente un point de situation sur les actions menées en ce début de saison.

❖ **Réunions de rentrée**

- La réunion plénière de la CDA, couplée à la réunion des observateurs, s'est tenue le 1^{er} septembre. 19 participants étaient présents.
- La réunion de début de saison organisée le 2 septembre à Goussainville a réuni 160 arbitres. À cette occasion, un trombinoscope a été réalisé avec environ 130 photographies. La CDA rappelle que les absences à ce rendez-vous entraînent l'application de deux points de malus, conformément aux dispositions en vigueur.



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

- Le stage de rentrée des arbitres D1, AD1 et Espoirs 1 s'est déroulé le 5 septembre à Soisy-sous-Montmorency. La CDA souligne la bonne mobilisation des clubs de D1 avec la présence de 75% des clubs engagés. A l'issue de la rencontre les clubs ont marqué leur satisfaction pour les échanges ayant conduit à une meilleure compréhension des consignes arbitrales.

❖ **Formations**

La première session de Formation Initiale en Arbitrage (FIA) Football a débuté le 7 septembre avec un taux de présence de 100%. La formation se poursuivra jusqu'au 19 septembre.

Une Formation Initiale en Arbitrage Futsal débutera le 28 septembre pour s'achever le 12 octobre.

Durant les vacances d'automne, une deuxième session de FIA Football ainsi qu'une formation spécifique "Arbitres Football pour les Enfants" seront organisées.

❖ **Point sur les licences**

Au 8 septembre, le taux de renouvellement des licences arbitres atteignait 64 %, avec encore 140 dossiers en attente de finalisation.

Le stage D2 et Espoirs 2 est programmé le 12 septembre à Méry-sur-Oise. 37 arbitres D2 ainsi que 3 arbitres Espoirs 2 sont convoqués. 9 clubs de D2 seront représentés. Cette journée sera également l'occasion d'organiser la première session des tests physiques pour les autres catégories d'arbitres.

❖ **Désignation**

Concernant les demandes émanant de la LPIFF pour le week-end du 13 septembre, la CDA devra fournir 25 arbitres au total. La CDA attire l'attention du Comité Directeur sur les difficultés prévisibles en matière de désignations sur certaines compétitions départementales, notamment en U16 D4 et U18 D3.

❖ **Classe arbitrage**

L'ouverture de la classe arbitrage du lycée Gustave Monod d'Enghien-les-Bains aura lieu le 7 octobre, sous le parrainage de Jérôme Brisard. 8 élèves composeront cette première promotion.

❖ **Parrainage**

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes arbitres, il est rappelé que les propositions de parrainage pour la saison en cours ont été transmises et qu'une demande de renouvellement du dispositif a été engagée.

Une modification de la formule de parrainage prévoit un parrainage obligatoire pour les jeunes arbitres mineurs et pour les arbitres féminines et un parrainage proposé sur la base du volontariat pour les autres arbitres. Cette évolution vise à renforcer l'accompagnement, la fidélisation et le développement des jeunes arbitres, tout en adaptant le dispositif aux besoins des différentes catégories concernées.

❖ **Modifications Lois du Jeu**

Les membres du Comité ont été informés des dernières évolutions des Lois du Jeu et des adaptations réglementaires applicables pour la saison 26/27, synthétisées dans une affiche, diffusée sur le site du DVOF.



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL

COMITÉ DE DIRECTION

SAISON 2026 / 2027

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DU JEU 2026/2027

Ce qui change pour les joueurs du Val-d'Oise



PLUS DE JEU EFFECTIF **DES RÈGLES PLUS CLAIRES** **UN JEU PLUS FLUIDE** **RESPECT ET FAIR-PLAY**

COMPRENDRE • RESPECTER • JOUER

L'ESPRIT DE CES ÉVOLUTIONS

Les modifications des Lois du Jeu 2026/2027 ont pour objectif de préserver le temps de jeu effectif, de clarifier certaines situations et d'harmoniser les pratiques arbitrales.

Merci à tous les joueurs de contribuer à un football plus fluide, plus juste et plus respectueux !

1 LES REMPLACEMENTS : NE PERDEZ PAS DE TEMPS !

À partir du 1^{er} juillet 2026, le joueur remplacé doit quitter le terrain dans les 10 secondes maximum après le signal de l'arbitre ou la descente du panneau.

LA PROCÉDURE

- 1 Les informations du remplacement sont données à l'arbitre
- 2 Début du décompte des 10 secondes
- 3 Le joueur remplacé sort du terrain dès la limite la plus proche*
- 4 5 secondes visibles
- 5 Entrée du remplaçant

* Sauf indication contraire de l'arbitre.

SI LES 10 SECONDES SONT DÉPASSÉES

- Le joueur remplacé quitte le terrain dès que possible.
- Le jeu reprend.
- Le remplacement ne peut plus être annulé.
- Le remplaçant attend :
 - 1 minute de temps de jeu continu (première condition)
 - puis peut entrer à un arrêt de jeu sur autorisation de l'arbitre (deuxième condition).

2 5 SECONDES POUR JOUER UNE TOUCHE OU UN COUP DE PIED DE BUT

Si l'exécutant met trop de temps à jouer la touche (rentrée en touche) ou le coup de pied de but, l'arbitre peut mettre en place un décompte visuel de 5 secondes.

TOUCHE (RENTREE EN TOUCHE)

L'arbitre indique visuellement le début du décompte de 5 secondes.

Si le ballon n'est pas joué dans les 5 secondes, la touche est accordée à l'équipe adverse à l'endroit où elle aurait dû être effectuée.

COUP DE PIED DE BUT

L'arbitre indique visuellement le début du décompte de 5 secondes.

Si le ballon n'est pas joué dans les 5 secondes, un corner est accordé à l'équipe adverse.

À RETENIR

Ces 5 secondes sont une aide pour éviter les pertes de temps et permettre à tous de jouer dans de bonnes conditions.

3 L'AVANTAGE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ SUR UNE REMISE EN JEU MAL EXÉCUTÉE

Si une remise en jeu (touche, coup franc, coup de pied de but, etc.) est mal exécutée, l'arbitre peut désormais laisser l'avantage.

EXEMPLES DE REMISES MAL EXÉCUTÉES

- Touche : ballon non lancé à deux mains par-dessus la tête.
- Coup franc : ballon non immobile.
- Coup de pied de but : ballon non placé dans la surface de but.

L'AVANTAGE, QUAND ?

Si, après cette remise en jeu mal exécutée, l'équipe adverse bénéficie d'une situation avantageuse (progression, possibilité de marquer, etc.), l'arbitre peut :

- ✓ Laisser le jeu se poursuivre.

À RETENIR

L'arbitre garde son jugement : il intervient seulement si l'équipe adverse ne profite pas réellement de l'avantage.

EN SYNTHÈSE

- 10 SECONDES POUR SORTIR LORS D'UN REMPLACEMENT.
- 5 SECONDES MAX POUR JOUER UNE TOUCHE OU UN COUP DE PIED DE BUT.
- L'AVANTAGE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ MÊME SI LA REMISE EN JEU EST MAL EXÉCUTÉE.
- DES RÈGLES SIMPLIFIÉES POUR PLUS DE JEU EFFECTIF ET DE SPECTACLE.
- RESPECTONS CES RÈGLES POUR UN FOOTBALL PLUS FLUIDE.
- RESPECTONS CES RÈGLES POUR UN FOOTBALL PLUS FLUIDE, PLUS JUSTE, PLUS FAIR-PLAY.

JOUONS ENSEMBLE, JOUONS LE JEU !

Un bon respect des règles, c'est un meilleur match pour toutes et tous.

❖ Événements à venir

Le Comité de Direction est informé de l'organisation d'une cérémonie de remise du Label Arbitrage, programmée le 6 octobre prochain. L'horaire de cette manifestation reste à définir.

À cette occasion, les arbitres récipiendaires de distinctions fédérales seront également mis à l'honneur, afin de valoriser leur engagement.

● POINT TECHNIQUE

❖ Accueil du nouveau PPF

A l'occasion de l'intégration de Madny Fofana en qualité de nouveau CTD PPF (LPIFF) détaché au Val-d'Oise, une réunion de cadrage en présence de Idriss Traore (Pdt DVOF), Julien Gout (DTR), Céline Lapertot (adj. DTR), Marie Canolle (CTR Formation), Alain Lemoine (Pdt CT), Yves Allard et Lucas Tranchandon (CTD DAP) s'est tenue le 31 août 2026 au siège du DVOF.

Le Président fait part de certains propos ayant été tenus à cette occasion et demande au Secrétaire Général de recevoir le Président de la Commission Technique.

❖ Foot des Enfants :

Rénovation du Foot des enfants (FFF)

Objectifs :

- Informer et organiser l'année de transition pour application complète en septembre 2027
- Transmettre les contenus aux clubs (défis techniques, formes jouées, format de pratique, ...)
- Accompagner les clubs tout au long de la saison



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

- Proximité club : sectorisation

Réunion rentrée du foot animation

- Les réunions de rentrée se dérouleront selon le calendrier suivant :
- **Secteur Ouest** : jeudi 10 septembre 2026 ; **Éragny** – Stade Louis Larue (Club House) de 19h30 à 20h30.
- **Secteur Est** : vendredi 11 septembre 2026 ; **Roissy-en-France** – Complexe des Tournelles, 55 rue Houdart de 19h30 à 20h30.
- **Secteur Sud** : mardi 15 septembre 2026 ; **Saint-Gratien** – Stade Michel Hidalgo, Salle G. Née (sous les tribunes) de 19h30 à 20h30.
- Les livrets FFF à destination des enfants et des parents seront distribués lors de ces réunions.

Offre 2026/2027 :

- Intégration des **2 projets LPIFF** :
 - **Challenge Foot à 5** pour les U9 G&F
 - **Challenge U11 G&F**
- Evaluation nationale de l'offre U6/U7 « plateau idéal » : Oct-Nov et Mars-Avril par l'équipe technique, des commissaires techniques et membres de la commission FE
- **Rentrée du foot (FFF)**
- La rentrée se déroulera selon le calendrier suivant :
 - U10-U11 le samedi 12 septembre
 - U8-U9 le samedi 19 septembre
 - U6-U7 le samedi 26 septembre
- Chaque club pourra organiser ces ½ journées en s'appuyant sur les recommandations de l'ETD : formats, planning type, conseils, messages clés, activités terrain. Ces informations seront transmises à partir du jeudi 10 septembre à l'ensemble des clubs (mail + site)
- **Sites Pilotes** : Démontrer en animant les nouveaux contenus (ETD et CT) et communiquer des informations aux acteurs (parents, dirigeants, éducateurs)
- 2 à 3 clubs invités par site pour toucher au total entre 18 à 27 clubs
- Appel à candidature pour accueillir les sites pilotes

RDF2026	U10-U11 – 12/09/2026	U8-U9 – 19/09/2026	U6-U7 – 26/09/2026
Secteur Ouest	Cergy		
Secteur Est	Adamois (à confirmer)	Viarmes	Chaumontel-Luzarches (à confirmer)
Secteur Sud	St Prix	Montmagny	Ermont AS

- **Point licencié(e)s : date à date**

	08/09/25	08/10/26	Ecart
Libre / U13 - U12	2759	2437	-322
Libre / Football d'animation	5826	5087	-739
Libre / U13 F - U12 F	237	162	-75
Libre / Football d'animation F	200	145	-55



- **Engagements FE au 08/09/2026 : Clôture engagements le 09/09/2026**



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

	U6/U7	U8/U9	U10/U11	U12/U13
2025/2026	251	407	307	258
2026/2027	199	307	261	187

▪ Clubs critères Avenirs U10 à U13

Le Comité de Direction prend connaissance de la liste actualisée des clubs ayant sollicité l'intégration de leurs équipes en Critérium Avenirs dans les catégories U10 à U13.

La demande de réexamen de la décision précédemment rendue, formulée par l'Entente Mery-Mériel, est étudiée par les membres du Comité.

Après réexamen du dossier et des dispositions réglementaires applicables, le Comité de Direction décide, à l'unanimité, de maintenir la décision initiale et d'appliquer le règlement en vigueur.

Concernant Les décisions du Comité seront notées dans le PV de la Commission Football pour les enfants et diffusées aux clubs concernés.



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

❖ Formations

Objet	Date Début	Date Fin	Inscription ouverte	Localité
CFI U6-U9	24/09/2026	27/10/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U6-U9 Mineurs	30/10/2026	19/12/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U6-U9	05/01/2027	09/02/2027		Lieu à déterminer
CFI U6-U9	06/04/2027	27/04/2027		Lieu à déterminer
CFI U6-U9 Féminines	10/05/2027	07/06/2027	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U10-U13	21/09/2026	12/10/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U10-U13	17/11/2026	14/12/2026		Lieu à déterminer
CFI U10-U13 Féminines	23/11/2026	17/12/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U10-U13	11/01/2027	01/02/2027		Lieu à déterminer
CFI U10-U13	11/02/2027	08/04/2027		Lieu à déterminer
CFI U10-U13 Mineurs	20/02/2027	05/04/2027	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U14-U19	28/09/2026	19/10/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI U14-U19	11/01/2027	01/02/2027		Lieu à déterminer
CFI U14-U19	01/03/2027	22/03/2027		Lieu à déterminer
CFI U14-U19	19/04/2027	17/05/2027		Lieu à déterminer
CFI Seniors	05/10/2026	02/11/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI Seniors	08/02/2027	12/04/2027		Lieu à déterminer
CFI Futsal U13-U15	09/11/2026	07/12/2026	Inscription ouverte	Lieu à déterminer
CFI Futsal U13-U15	18/01/2027	22/02/2027		Lieu à déterminer
CFI GDB	30/11/2026	01/12/2026	Inscription ouverte	Baillet-en-France
Certification CFF 1-2-3				DVOF
Journée complémentaire DF Coach Jeunes	24/11/2026	24/11/2026	Inscription ouverte	DVOF
Journée complémentaire DF Coach Séniors	19/01/2027	19/01/2027	Inscription ouverte	DVOF

▪ Attestations Fédérales : projection saison 2026/2027

- AF Accompagnateur équipe : 1 session
- AF Ethique et Intégrité : 1 session

▪ Diplômes Fédéraux (LPIFF) :

- Période d'inscription en cours pour DF Responsable EDF/Coach Jeunes/Coach Seniors
- Journées complémentaires DF Coach Jeunes et Seniors (voir calendrier ci-dessus)
- Rappel : fin de la période transitoire en juin 2027



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

▪ Lancement de la 3e promotion Educ'actrice 2026/2028

- Liste à finaliser : 12 maximum
- Calendrier prévisionnel : en construction
- Rappel des objectifs :
 - Développer la féminisation de l'encadrement technique dans les clubs
 - Accompagnement individuel
 - Montée en compétences à travers les formations initiales (AF, CFI) et continues (5 à 6 rendez-vous sur des temps terrain, salle, sorties d'études)
 - Invitation à encadrer les actions départementales pour monter en compétence et enrichir leur expérience (détectations, rentrée féminines, ...) : renforcer la féminisation de l'encadrement féminin
 - Aide vers la professionnalisation (TFP, employabilité)
 - Renforcer l'engagement associatif (commission technique)

❖ PPF :

- Application de la politique technique de la LPIFF
- Chefs de délégations : à désigner avant le 23/10/26

❖ STRUCTURATION DES CLUBS

▪ Labels promotion 2025-2028 :

- Fin des remises :
 - Ermont AS le samedi 26 septembre 11h30 (double label Or/Elite)
 - Corneillais ACS : à déterminer

▪ Labels promotion 2026-2029 :

- Attente de la dotation complète
- Reçu les panneaux et banderoles (Label Futsal)

▪ Evolution de l'accompagnement des clubs : projet club/label Fédéral (FFF/LFA)

- Pilotage Commission Départementale de Développement des Clubs, Sami Renai (CD) Thomas Mesmin (Conseiller en développement des clubs) et l'ETD dans son ensemble
- Rappel : Ouverture de l'outil « Projet Club » via Portailclub/Développement des Clubs
- Webinaire FFF (09/09/2026)
- Etapes à venir : Identification et formation des accompagnateurs district



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

❖ NOUVELLES PRATIQUES & LOISIR

- Futnet
- Coupe de France Futnet de Double (**attente du règlement FFF**) ouverte à tous les clubs libres ; licenciés à partir de U14 : mise en place de la phase départementale
- Coordination Ligue pour la mise en place de l'offre (M. Maury) ; réunion à venir
- E-coupe FFF : organisation de la phase départementale online et finale en présentielle (Gestion Pierre Badiane)

❖ FOOTBALL FEMININ :

- Engagements en cours pour le foot des enfants (U6F à U13F), et l'offre départementale Foot à 8 (U15F, U18F et Seniors F)
- Réunion Commission Féminines : 14/09/2026
- Nécessité de coordonner l'offre du foot des enfants avec la commission FE

❖ FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

- Distribution des dotations FFF aux écoles 2025/2026 au DVOF (Abdel Boustani)
- 15/09 de 17h30 à 19h30
 - 16/09 de 9h00 à 10h30
 - Dispositif Foot à l'école 2026/2027 - Réunion avec la DSDEN 95 le 08/09/2026 : CR à venir
 - Sections Sportives (Alain Lemoine) :
 - 12 sections en 26/27
 - Proposition de Labellisation départementale à venir (candidature fin de l'année scolaire 2025/2026)

❖ Actions à venir : Fête du Sport

Le Comité de Direction est informé de l'organisation de la Fête du Sport par le CDOS, le 14 septembre 2026 sur le site Athletica. À cette occasion, le département Technique organise un atelier technique en matinée, et présentera le projet consacré au développement du poste de gardiennes de but.

● POINT DVOF

❖ Logo DVOF

Le Comité prend connaissance des déclinaisons du nouveau logo DVOF ainsi que du planning prévisionnel pour son déploiement.



Déclinaisons :





DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

❖ Réunion des Délégués Officiels du 15 septembre

Le programme de la réunion de début de saison des Délégués Officiels est présenté aux membres du Comité.

❖ Réunion des Présidents de Commission du 22 septembre

Une réunion de rentrée des Présidents de Commission est programmée le 22 septembre afin de présenter les orientations et objectifs de la saison.

❖ Opérations autour des matchs de l'Équipe de France

Le Comité est informé des actions menées dans le cadre des rencontres de l'Équipe de France. Ces opérations institutionnelles contribuent à renforcer les relations avec les organismes territoriaux, notamment le SDJES et autres partenaires publics.

❖ Journées Interrégionales des 1^{er} et 2 octobre

Le Comité prend acte de la participation de Manuela Bastos aux Journées Interrégionales.

❖ Règlements 2026-2027

Les règlements relatifs notamment au football féminin sont présentés aux membres du Comité. Après examen, ils sont adoptés à l'unanimité.

❖ Règlement Fair-Play 2026-2027

Les modifications apportées au règlement Fair-Play, préparées en concertation avec le groupe de travail piloté par José Diaz, sont présentées. Le Comité valide la nouvelle version du règlement.

❖ Dispositif « Merci aux Clubs » - Saison 2025-2026

Jérémy Garcia Dantas présente le dispositif « Merci aux Clubs » mis en place pour la saison 2025-2026 ainsi que la date de la remise, prévue le 6 octobre 2026.

❖ Volontaires en Service Civique - Saison 2026-2027

Un point de situation est effectué sur le dispositif Service Civique. Le plan d'envergure 2026-2027 présenté est approuvé par le Comité. Il est rappelé que 150 volontaires étaient engagés sur la saison précédente et que 170 volontaires ont été accordées pour la saison à venir. Le District est désormais dans l'attente de l'ouverture de la plateforme permettant aux clubs de déposer leurs dossiers.

❖ Planning des formations Tout Terrain 2026-2027

Le calendrier prévisionnel des formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027 est présenté aux membres du Comité. Ceux-ci en prennent acte.

● Point Assemblée Générale

Le Comité est informé de l'avancement des préparatifs liés à l'Assemblée Générale qui se tiendra sur le site d'Athletica. Le rétroplanning détaillé sera communiqué ultérieurement aux membres afin de permettre le suivi des différentes étapes de préparation.

● Point financier

❖ Situation des comptes clubs au 30 juin 2026

Le Trésorier Général présente un état de situation des comptes clubs arrêtés au 30 juin 2026. Un point d'avancement est effectué concernant les règlements en cours et les opérations de recouvrement engagées auprès des clubs concernés. Aucun sujet majeur n'est à relever.



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

❖ Remplacement du moteur du portail du District

Le Comité est informé de la réalisation, en urgence, de travaux de remplacement du moteur du portail d'accès au District. Cette intervention, rendue nécessaire pour garantir la sécurité des installations et assurer la mise en conformité de l'équipement, représente une dépense imprévue dont les membres du Comité de Direction prennent acte.

❖ Opération mini-Buts

Le projet d'acquisition de mini-buts se poursuit conformément au calendrier établi. La phase de recherche et de sélection du fournisseur est désormais achevée. Les équipements retenus ont été testés et validés par les techniciens. Le lancement des commandes est prévu dans les prochains jours, avec une livraison attendue pour la fin du mois de novembre.

● Mouvement dans les clubs / ententes / demande de dérogation

❖ Affiliations

Clubs libres

566285 – NYABEWA FOOTBALL CLUB

Validation Ligue (Comité du 31/08/2026)

Validation FFF le 18/08/2026

566286 – SAINT-GRATIEN FOOTBALL CLUB

Validation Ligue (Comité du 31/08/2026)

❖ Changements de nom

Club libre

540630 – ADAMOIS OLYMPIQUE devient OLYMPIQUE ADAMOIS

Validation Ligue (Comité du 31/08/2026)

Club Futsal

565605 – ASSOCIATION DES SABLONS devient AKACIAS FUTSAL

Validation Ligue (Comité du 04/07/2026) | Validation FFF le 07/07/2026

❖ Inactivité partielle

Club libre

549559 – ARRONVILLE FC

Validation Ligue (Comité du 31/08/2026)

Catégories concernées : U15 F - U14 F - U15 - U14 - U13 F - U12 F - U13 - U12

● Mouvements dans les commissions

Identité	N° licence	Commission
Lorelei TETART	2548064569	Technique
Sarafoulé MENDY	2127475213	Technique
Kamel TIGHEZZA	2318035237	Technique
Nassim TABET	2543191584	Technique
Willy BEDER	2378016305	Observateur
Isabelle ESCROIGNARD	2543387524	Football pour les enfants



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
COMITÉ DE DIRECTION

● Questions diverses

Mounia Chakri : Point Rebond - VSS

Il est rappelé aux membres que leur inscription à la formation en E-learning de l'association Rebond constitue un prérequis dans le cadre des démarches de labellisation du District. Un nouveau point sur l'avancée de cette opération sera fait lors de la prochaine séance.

William Batista : Formation

Sur proposition de la CDA, il est acté que les bons de formation de la saison 2025-2026 resteront exceptionnellement utilisables jusqu'au 31 octobre.

Manuela Bastos : Commission Football pour les Enfants

La commission sollicite un accès à l'outil FAL pour plusieurs membres, pour les besoins de la Commission Football pour les Enfants. Par ailleurs, une demande de troisième accès a été formulée. Celle-ci sera étudiée et traitée par Jérémy Garcia Dantas.

Thong Nguyen Ngoc : Permanence médicale

Le Comité est informé de la mise en place d'une permanence médicale chaque week-end afin de répondre aux besoins des clubs nécessitant un avis médical au cours des rencontres. Il est également rappelé que le quiz médical du mois de septembre est désormais disponible.

Claude Macina : CDPME

La Commission Départementale de Prévention, médiation et Education informe le Comité de la mise en place de réunions en visioconférence tout au long de la saison afin de faciliter les échanges et la participation de ses membres.

Isabelle Escroignard : Remise du respirateur à l'association Aviation Sans Frontières

La remise du respirateur acquis dans le cadre de l'opération de collecte organisée lors de la DVOF Cup est prévue à la fin du mois d'octobre.

Idriss Traoré : Communication et actions de promotion

Le Président informe le Comité que dans le cadre du plan de communication de début de saison, plusieurs actions sont annoncées, notamment l'organisation de l'opération Octobre Rose ainsi qu'une future campagne de sensibilisation et de promotion du don du sang.

Fin de séance : 22h15